



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois et les vingt-huit septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour adressée au moins trois jours francs avant la présente séance, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en son lieu habituel, sous la présidence de Monsieur Éric AUDIBERT, Maire.

Présents : Mmes et Mrs Éric AUDIBERT, Michèle TRUC, Dominique LIAUTAUD, Joseph GALUZZO, Roseline BIGI, Olivier DEBOURREZ, Delphine DELSARTE, Jean GRIMALDI, Jacqueline ROLFE, Charlotte FABRE, Frédérique ROUSTANG

Absents excusés : Laurent REMY, Laurent JANVRIN, Patrice BURLANDO

Absent : Pierre BONNET

Absents représentés : Laurent REMY par Frédérique ROUSTANG, Patrice BURLANDO par Jacqueline ROLFE, Laurent JANVRIN par Joseph GALUZZO

Madame DELSARTE Delphine a été nommée secrétaire.

ORDRE DU JOUR

1. Compte rendu des Commissions Communales

FINANCES LOCALES

2. Décision Modificative N°1
3. Majoration de la cotisation due au titre des logements meublés non affectés à l'habitation principale

FONCTION PUBLIQUE

4. Création d'un poste d'adjoint territorial d'animation pour accroissement temporaire d'activité à TC
5. Création d'un emploi d'adjoint d'animation non permanent à TNC
6. Rémunération contrats d'engagement éducatif pour répondre à un besoin d'accroissement saisonniers d'activité pour le service jeunesse

DOMAINE ET PATRIMOINE

7. Autorisation de signature vente immeuble de la Poste

COMMANDE PUBLIQUE

8. Attribution des lots MAPA2023-002 Réhabilitation des remises
9. Avenant N°3 à la convention constitutive de groupement SYMIELEC

AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES

10. Approbation du règlement intérieur des services périscolaires et extrascolaires
11. Approbation du règlement intérieur de la médiathèque
12. Questions diverses
13. Informations diverses

Avant le compte-rendu des commissions communales, Monsieur le Maire demande à retirer les points 2 et 4 de l'ordre du jour
Vote : Adopté à l'unanimité

1. COMPTE RENDU DES COMMISSIONS COMMUNALES

Commission scolaire (D. LIAUTAUD) Une bonne rentrée scolaire marquée par un nouveau processus d'inscriptions aux services périscolaires. Les inscriptions se font désormais mensuellement pour optimiser le temps de travail des agents. Suite au nouveau marché de restauration scolaire, c'est la société API qui livre les repas pour lesquels nous avons d'excellents retours. Il faudra prévoir de changer prochainement le lave-vaisselle ainsi que l'évier de la cantine. Nous avons reçu l'autorisation du Conseil Départemental pour procéder à l'installation du jeu d'enfant dans les jardins de la Mairie.

Commission associations et vie culturelle (J. ROLFE) Nous avons reçu les différentes associations pour un bilan suite aux musical'été. Une formation de gestes aux premiers secours sera prochainement organisée à destination des élus et des agents. Le concert initialement prévu lors du Forum des associations est reprogrammé en 2024.

Commission Urbanisme (F. ROUSTANG) le Programme d'Intérêt Général (PIG) pour l'amélioration de l'habitat est reconduit jusqu'en 2025. Ce programme met à votre disposition des outils qui contribuent à l'amélioration des logements pour propriétaires occupants et bailleurs, qu'il s'agisse d'un projet de réfection, de rénovation lourde ou de mal logement. Une équipe de professionnels de l'habitat, SOLIHA Var, **informe, conseille et accompagne les personnes** dans la réalisation de ce type de projets.

Commission environnement (L. REMY) La commune souhaite procéder à un échange de terrains pour devenir propriétaire des jardins de la Mairie jusqu'à lors propriété du Conseil Départemental. Un échange avec une parcelle communale située Bois de Roussin est à l'étude. Prochainement livraison des sapins devant décorer le village.

Commission Finances (C. FABRE) Bon retour du jeu de piste BALUDI. En attente du retour des décorations de Noël pour le village en partenariat avec Cotignac.

Commission Travaux : Salle des fêtes, reste à poser les serrures conformes.

FINANCES LOCALES

2. DECISION MODIFICATIVE N° 1 BP 2023

Considérant qu'au regard de l'exécution du Budget primitif 2023, il y a lieu de procéder à des réajustements de crédits,

Le Conseil Municipal, oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

CREDITS OUVERTS

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
21	2135	202	Toiture COMBA	35 000.00
21	2138	204	Acquisition MANTERO	366 000.00
21	2184	106	Aménagement centre urbain aire de jeux	5 000.00
			Total	406 000.00 €

CREDITS REDUITS

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
21	2135	124	Aménagement PALUD	-406 000.00
			TOTAL	-406 000.00 €

Vote : Adopté à l'unanimité

FONCTION PUBLIQUE

3. CRÉATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT D'ANIMATION TERRITORIAL A TNC POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir sur l'accueil des temps périscolaires, CLSH et du club ados afin de remplacer le départ de Monsieur HAREL.

Vote : Adopté à l'unanimité

4. Rémunération des Contrats d'engagement Educatif pour le service jeunesse

Afin de pouvoir recruter des animateurs pour les centres aérés Monsieur le Maire propose d'augmenter la rémunération prévue pour ce type de contrat. En 2018, la délibération prise prévoyait une rémunération de 66.50€ Brut/jour pour un titulaire BAFA et 39€ brut pour un stagiaire BAFA. Les difficultés de recrutement amène Monsieur le Maire à augmenter la rémunération de la manière suivante : 80€ brut/jour pour un titulaire BAFA, 60€ brut/ jour pour un stagiaire BAFA et 39€ brut/jour pour un agent sans qualification.

Vote : Adopté à l'unanimité

DOMAINE ET PATRIMOINE

5. SIGNATURE COMPROMIS DE VENTE IMMEUBLE DE LA POSTE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu une proposition d'acquisition pour l'immeuble de la Poste situé au 20 Grand Rue, parcelle D 233 pour un montant de 142 000€ soit 133 000 € net vendeur. Afin de faciliter l'opération de signature de compromis de vente et les actes définitifs, il propose que le conseil municipal l'autorise à signer ces actes.

Vote : Adopté à l'unanimité

COMMANDE PUBLIQUE

6. Attribution du MAPA de travaux 2023-002 réhabilitation des remises en cœur de village

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un Marché à Procédure Adapté (MAPA) a été lancé pour réaliser les travaux de réhabilitation des remises situées dans les jardins de la Mairie le 19 juillet 2023. Les offres ont été réceptionnées le 11 septembre 2023 à 16 h 00. La société ARCH' a rendu son rapport d'analyses des offres le 28 septembre 2023. Suite aux négociations sur les lots 1,2,3,5 6,7 et 8 réceptionnées les 25 et 26 septembre 2023, il est ainsi proposé de retenir les entreprises suivantes :

- Lot 1 Démolition Gros œuvre : Société RAMONDA PIERANTONI pour un montant de 247 718.90 € HT après négociation
- Lot 2 Charpente-couverture : Société ITB pour un montant de 40 153.84€ HT
- Lot 3 Menuiseries extérieures aluminium : société SHM pour un montant de 29 900 € HT après négociation
- Lot 4 Etanchéité : Société PACA RENOV pour un montant de 5 481.81 € HT.
- Lot 5 Métallerie : Société SHM pour un montant de 13 080 € HT après négociation.
- Lot 6 Cloisons-Isolation-Doublage-Faux plafonds : société SPPR pour un montant de 27 071.72 € HT maintien de l'offre après négociation
- Lot 7 Menuiseries intérieures-Fermetures : société SPPR pour un montant de 24 982.00 € HT maintien de l'offre après négociation
- Lot 8 Revêtements Sols-Carrelage et Faïence : société GFC pour un montant de 29 920.61 € HT
- Lot 9 Peinture : société GFAP pour un montant de 11 144.00€ HT
- Lot 10 Electricité-Courants forts-Courants faibles : société POURRIERE pour un montant de 18 695.00 € HT
- Lot 11 Plomberie-VMC-Chauffage-Climatisation : société EITP pour un montant de 48 795.77 € HT.

Vote : Adopté à l'unanimité

7. Avenant 3 au groupement de commande SYMIELECVAR

Monsieur le Maire expose que le SYMIELECVAR a constitué un groupement de commandes d'achat d'électricité par délibération du 21 avril 2015. La commune de Montfort Sur Argens a rejoint ce groupement de commandes par délibération N° DE2015_022 en date du 17 mars 2015. L'avenant n°1 avait pour objet l'actualisation de la convention de base au regard des différents textes règlementaires, la mise à jour de la grille des frais de gestion et l'ouverture du groupement à l'achat de fournitures d'énergie autre que de l'électricité. L'avenant n°2 avait pour objet l'actualisation de la convention au regard des textes règlementaires et la mise à disposition d'un outil de gestion des consommations en contrepartie d'une participation financière. L'avenant n°3, objet de la présente délibération, est destiné à intégrer dans la convention de groupement de commandes, le Département du Var. Cet avenant, qui annule et remplace la précédente convention, destiné à définir les modalités de fonctionnement du groupement de commandes prendra effet à compter du prochain accord cadre. Il est ainsi proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°3.

Vote : Adopté à l'unanimité

AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES

8. Règlement intérieur services périscolaires et extrascolaires

Madame LIAUTAUD Dominique, Adjointe aux affaires scolaires, périscolaires et jeunesse informe le Conseil Municipal que le règlement intérieur des services périscolaires et extrascolaires a été modifié et expose les principales évolutions du dit règlement depuis sa précédente approbation par le conseil municipal. Ce règlement fixe les règles générales de fonctionnement des différents services périscolaires et extrascolaires. Madame LIAUTAUD Dominique précise qu'il appartient au Conseil Municipal d'approuver ce règlement.

Vote : Adopté à l'unanimité

9. Règlement intérieur de la Médiathèque

Monsieur le Maire expose qu'il convient de délibérer pour approuver le règlement intérieur ci-annexé et fixer les dispositions générales d'accès à la médiathèque. En effet afin de responsabiliser et d'informer les utilisateurs des différents supports, le présent règlement détaillera notamment les conditions d'accès à internet, aux ordinateurs et consoles de jeux. L'accès sera limité pour permettre un usage équitable du plus grand nombre. Les mineurs ne pourront quant à eux, accéder à internet qu'avec le consentement de leurs parents.

Le règlement intérieur d'une médiathèque a pour but de codifier les rapports entre la structure et ses usagers. Il énumère le fonctionnement et les modalités d'utilisation du service, ainsi que les droits et devoirs de l'utilisateur.

Vote : Adopté à l'unanimité

10. QUESTIONS DIVERSES

Néant

11. INFORMATIONS DIVERSES

Néant

La séance est levée à 19 h 55

Le Maire

Eric AUDIBERT

La Secrétaire

Delphine DELSARTE

Affiché le